



## Formation

### Qu'est-ce qu'une CAE ?

**En 3 séances : 2, 6 et 16 juin et à distance**

#### Objectifs

Acquérir le socle de base historique et juridique nécessaire à la compréhension du fonctionnement de la CAE.  
Repérer collectivement les opportunités et menaces que les CAE rencontrent et rencontreront demain.

#### Publics

Entrepreneur-es salarié-es, sociétaires et sociétaires à venir.  
Salarié-es des équipes support, sociétaires et sociétaires à venir.  
Créatrices et créateurs, fondatrices et fondateurs, administratrices, administrateurs et dirigeant-es.

#### Contenus

##### **Origines et liens des CAE avec le mouvement coopératif.**

Le moment d'histoire racontée avec la vision d'un des fondateurs de Copéa et administrateur de l'URSCOP AuRA.

##### **Cadre posé par Copéa, son fonctionnement et sa charte.**

Le moment où la mutualisation et la co-construction prennent tout son sens.

##### **Cadre posé par les articles 47 et 48 de la loi ESS du 31 juillet 2014 et son décret d'application.**

Le moment d'explication du sens de cette loi et de son unique décret d'application.

##### **Méthode de réflexion et de co-construction permettant d'expérimenter un exercice d'analyse de l'environnement de la CAE et ses modes de réponse.**

#### Méthode

Questions/Réponses sur l'histoire organisationnelle et juridique des CAE

> Ce temps sera animé pour permettre à chacune et chacun de réfléchir puis participer aux questions à se poser sur l'histoire, le juridique et l'organisation d'une CAE. Dans quel cadre évolue une CAE et comment l'histoire peut peser sur ce cadre ?

Co-construction d'une approche des menaces et opportunités, qui permettra à chacune et chacun de retourner dans sa CAE avec une analyse à partager avec le collectif auquel elle et il appartient.

Comment saisir les opportunités et minimiser les menaces en fonction des forces et faiblesses du collectif de sa CAE ?

#### Intervenant

##### **Jean-Jacques Magnan**

Cocréateur et dirigeant de Solstice CAE dromoise en Biovallée  
Cocréateur et ex-dirigeant de Copéa ayant participé au travail collectif sur les articles 47 et 48 de la loi ESS du 31/07/2014 et à la création de la SCIC Louty  
Administrateur de l'URSCOP AuRA

#### Organisation

2, 9 et 16 juin après-midi en visioconférence

2 juin : 14h-16h30 - 9 juin : 14h-16h - 16 juin : 14h-16h30

Soit 7 heures de formation

#### Coût de la formation

Pour les coopératives adhérentes de Copéa :

Prix de vente : 180 € HT la journée (TVA au taux plein en sus)

Pour les structures non adhérentes :

Prix de vente : 300 € HT la journée (TVA au taux plein en sus)

#### **Copéa est organisme de formation**

**enregistré sous le numéro 82 26 016 19 26.**

#### **Organisme référencé dans le Datadock**



Une **convention de formation** sera signée à l'inscription.

Une fois la convention faite, aucune rétractation ne pourra être acceptée.

Faute de 5 inscrit-e.s 1 mois avant la formation, celle-ci sera annulée.

Les jours d'absence ne seront déduits qu'en cas de maladie attestée par un certificat médical.

En cas d'absence non justifiée les journées retenues seront facturées. Si la convention spécifie une facturation directement à l'organisme de financement de l'employeur, ces journées d'absence seront facturées à l'employeur.

#### Renseignements et inscription

Programme complet et dossier d'inscription sur demande auprès de Caroline Lacoëntre [secretariat@copea.fr](mailto:secretariat@copea.fr).  
Responsable pédagogique : Paolo Serra (formateur et gérant de la CAE Alteractifs) [pserra@alteractifs.org](mailto:pserra@alteractifs.org)

#### Présentation des formations :

Les formations proposées par Copéa permettent un apport théorique et un échange de partage.

Elles s'adressent aux dirigeant-es, équipes support et entrepreneur-es des CAE.